

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2831

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3° - Meyzieu

objet : **Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour l'opération n° 788 pour le surcoût qualitatif - Convention de participation financière au Sytral**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Sytral réalise une nouvelle ligne de tramway entre la Part-Dieu (Lyon 3°) et Meyzieu ZI.

La Communauté urbaine accompagne cette réalisation en participant financièrement à l'amélioration qualitative du projet et en confiant au Sytral la maîtrise d'ouvrage de certains aménagements de sa compétence (piste cyclable en particulier).

L'objet de la convention à accepter est de désigner le Sytral comme maître d'ouvrage de certains aménagements de voirie, de fixer l'enveloppe financière de ces prestations et des surcoûts qualitatifs et de définir certains principes de fonctionnement entre le Sytral et la Communauté urbaine.

Au titre du budget d'investissement, la Communauté urbaine participe au surcoût des ouvrages qui lui reviennent en gestion :

- les ouvrages ou les aménagements réalisés par le Sytral pour le compte de la Communauté urbaine, à régler en investissements :

- . piste cyclable,
- . mobiliers urbains,
- . voirie complémentaire,
- . arbres et plantations,

pour un total de 6 242 926 €

Au titre du budget de fonctionnement, la Communauté urbaine participe au surcoût qualitatif demandé pour des ouvrages qui seront gérés par le Sytral :

- les surcoûts qualitatifs au projet LEA, à régler en fonctionnement :

- . trémie de franchissement du BUE,
- . poteaux de ligne aérienne,
- . revêtement de la plate-forme en gazon,
- . structure de la plate-forme,

pour un total de 6 787 209 €

Il est prévu que le règlement de ces prestations se fasse selon l'échéancier suivant :

- 40 % à la signature de la convention,
- 40% à la mise en service de l'ouvrage,
- le solde au constat d'achèvement et de conformité.

Le coût global des aménagements qualitatifs se répartit de la façon suivante :

Libellé	2005	2006	2007	total
dépenses investissement	2 600 000 €	2 600 000 €	1 042 926 €	6 242 926 €
dépenses fonctionnement	2 600 000 €	2 600 000 €	1 587 209 €	6 787 209 €
total	5 200 000 €	5 200 000 €	2 630 135 €	13 030 135 €

La demande d'individualisation complémentaire se monte à 6 242 926 € se répartissant comme suit :

Libellé	2005	2006	2007	total
dépenses investissement	2 600 000 €	2 600 000 €	1 042 926 €	6 242 926 €

Il convient de rappeler que le montant de 6 787 209 € relatif au surcoût qualitatif des ouvrages restant la propriété du Sytral sera à inscrire aux différents budgets de fonctionnement comme suit :

Libellé	2005	2006	2007	total
dépenses fonctionnement	2 600 000 €	2 600 000 €	1 587 209 €	6 787 209 €

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements urbains le 2 mai 2005 et du bureau restreint le 30 mai 2005 ;

Vu ledit dossier,

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° Approuve :

a) - le financement du surcoût qualitatif lié aux travaux de LEA. Cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements de 2002-2007 pour un montant global de 6 242 296 €, sera imputée sur l'opération n° 788, selon l'échéancier suivant :

- 2005 : 2 600 000 €
 - 2006 : 2 600 000 €
 - 2007 : 1 042 926 €

b) - le financement sur le budget de fonctionnement 2005-2006-2007, d'un montant global de 6 787 209 €, pour le surcoût qualitatif payé sur les ouvrages restant la propriété du Sytral selon l'échéancier suivant :

- 2005 : 2 600 000 €
 - 2006 : 2 600 000 €
 - 2007 : 1 587 209 €

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et de participation financière passée avec le Sytral pour le surcoût qualitatif des travaux de LEA.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,